

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS71

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 36 :

« Le mandat des membres de l'instance est prorogé jusqu'à ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel